LES SITES DARWINEXSM-CONTACT.COM - ESPACE-DARWINSM.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Les sites sont inscrits sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 09/03/2026.

Les sites internet

Le site darwinexsm-contact.com

Il a été créé le 22/09/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/darwinexsm-contact.com

Le site espace-darwinsm.com

Il a été créé le 08/12/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/espace-darwinsm.com

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Il est utilisé :

Le numéro 01 87 68 08 64

Il s'inscrit dans une série intéressante :

evbox.pro	01 87 68 08 09
aph-invest.com	01 87 68 08 56
darwinexsm-contact.com	01 87 68 08 64
traderepublic-inv.com	01 87 68 08 66
inicio-finbanprivada.com	01 87 68 08 66

Les faux noms

- M. Jérôme RAVET
- Mme Anne Marie MOREAU

Elle fait l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/905628

Les produits

Il est proposé d'investir dans des actions ainsi que dans un livret bien évidemment "sécurisé"

Les règlements

Il est utilisé :

Un compte luxembourgeois ayant l'IBAN LU14 4080 0000 2890 8592
Un compte luxembourgeois ayant l'IBAN LU70 4080 0000 5615 6824
Un compte luxembourgeois ayant l'IBAN LU79 4080 0000 2952 7834

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque.

Le site darwinexsm-contact.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 09/03/2026.

Le site darwinexsm-contact.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 09/03/2026.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.